

Pour y accéder

Plusieurs choix : Pour y accéder

Deux choix :

En transport en commun

Métro 14 station Olympiades

En voiture

Les possibilités pour se garer sont très réduites

STAGE DE FORMATION SYNDICALE 3

Mardi 28 janvier 2025

De 9h30 à 16h30

Au siège national du SNUEP-FSU

38 rue Eugène Oudiné

75013 PARIS

Thèmes abordés :

Retraites

- Petit historique
- Régime actuel
- Comment calculer sa pension ?
- Retraite Additionnelle de la Fonction Publique
- Réforme Macron/Borne

Attention, n'oubliez pas de transmettre :

au secrétariat de votre établissement votre demande d'autorisation un mois avant la date du stage donc au plus tard le **Vendredi 20 décembre 2024**

TRES IMPORTANT : Nous devons nous adapter au nombre de participants ainsi nous vous demandons de nous indiquer votre participation par retour de mail. Si vous n'y participez pas, inutile de répondre.

Stages syndicaux : un droit pour tous!

Tous les agents titulaires ou non titulaires de la Fonction Publique (y compris les stagiaires) ont droit à 12 jours de formation syndicale par an.

Ces stages donnent droit à autorisation d'absence

Comment s'inscrire ?

Au moins **un mois avant la date du stage**, déposez à votre chef d'établissement la **demande d'autorisation d'absence** adressée au Recteur.

Une attestation présence vous sera fournie lors du stage.

MODELE DE DEMANDE D 'AUTORISATION D'ABSENCE.

A reproduire à la main et à remettre au chef d'établissement au plus tard le Vendredi 20 décembre 2024.

Nom

prénom

PLP discipline

LPO/LPO X

Adresse

CP ville

Le2024

à

M. La Recteur de l'Académie de Versailles

s/c

De M. ou Mme Proviseur du IP/LPO X

Madame Le Recteur,

Conformément aux dispositions de l'article L 215-1 du code général de la Fonction Publique définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le mardi 28 janvier 2025 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au siège du SNUEP –FSU 38 rue eugène Oudiné 75013 PARIS.

Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNUEP-Versailles sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S., organisme agréé, figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté publié au J.O. du 5.2.93).

Date et Signature.

(1) nom et fonction du Chef d'établissement (cette demande doit parvenir par la voie hiérarchique)

(2) ne recopier que ce qui correspond à votre situation